

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 31 mars 2023,  
Secrétaire de séance : Patrick MAUNAS

Étaient présents 48 titulaires, 2 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS  
Gilles LATRUFFE-POUILLOT Suppléant de David MIRANDE

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marie-Lyse BISTUE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR à Bernard AURISSET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Frédéric LOUSTAU à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Muriel BIOT à Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : André BERNOS, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 230604-10-FIN-****TAXE GEMAPI : DETERMINATION DU PRODUIT ATTENDU POUR 2023**

P. MAUNAS expose :

Par délibération du 27 septembre 2018, le conseil communautaire a institué la taxe additionnelle permettant de gérer la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ».

Les dispositions de cette taxe sont codifiées à l'article 1530 bis du Code général des Impôts.

Le produit de la taxe GEMAPI doit être voté chaque année, avant le 15 avril, afin que les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) calculent les taux additionnels de fiscalité pour chacune des impositions locales concernées.

Le produit de la taxe est plafonné à l'équivalent de 40 € par habitant au sens de l'article L2334-2 du CGCT (soit pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn, avec une population DGF 2023 de 33 252, un produit maximal de 1 330 080 €).

En outre, la taxe ne peut être supérieure aux coûts prévisionnels annuels d'exercice de la compétence GEMAPI (fonctionnement et investissement).

Au vu des cotisations votées par les deux syndicats compétents sur le territoire du Haut-Béarn pour 2023 :

- 300 000 € pour le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et leurs affluents (SMGOAO),
- 33 000 € pour le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP),
- en tenant compte de l'écart sur l'année 2022 entre le produit attendu (voté par délibération du 14/04/2022) et le produit perçu.

Le montant qui pourrait être appelé au titre de la taxe GEMAPI s'élève à 331 655 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les participations 2023 aux syndicats compétents, soit 300 000 € pour le SMGOAO et 33 000 € pour le SMBGP,
- **ARRETE** le produit de la taxe « GEMAPI » à 331 655 euros pour l'année 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

*Signé PM*

Patrick MAUNAS

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY